

MAIRIE DE SAINT-DIER-D'Auvergne

Le Conseil Municipal de Saint-Dier-D'Auvergne s'est réuni le 13 avril 2022 à la salle de la Briqueterie sous la présidence de Monsieur Claude JUILLARD-CONDAT, premier adjoint au Maire.

Les points suivants ont été traités :

1 – Compte administratif 2021 (délibérations n° 1, 2 et 3)

En section de fonctionnement, les dépenses s'élèvent à 697 859,02 € et les recettes s'élèvent à 821 373,41 € auxquelles s'ajoute l'excédent reporté de 2020 de 714 558,85 € soit 1 535 932,26 €. L'excédent 2021 est de 838 073,24 €.

En section d'investissement, les dépenses s'élèvent à 202 343,46 €. Les recettes s'élèvent à 131 289,42 € et l'excédent d'investissement reporté de 2020 est de 85 054,78 €. L'excédent 2021 est de 14 000,74 € et le besoin de financement des restes à réaliser est de 212 509,00 € (264 498,00 € en dépenses et 51 989,00 € en recettes) soit un besoin total de financement de 198 508,26 € (- 264 498,00 € + 51 989,00 € + 14 000,74 €).

Le compte administratif est approuvé : 11 voix pour et 1 procuration (délibération n° 1).

Le compte de gestion des comptables est approuvé : 11 voix pour et 1 procuration (délibération n° 2).

Le conseil municipal décide d'affecter 198 508,26 € au compte 1068 et 639 564,98 € au compte 002 (délibération n° 3)

Une note de présentation synthétique du compte administratif 2021 à destination du public a été élaborée et sera mise en ligne sur le site www.saint-dier-d-auvergne.fr

2 – Budget primitif 2022 (délibérations n° 4, 5, 6 et 7)

En section de fonctionnement, les dépenses et les recettes s'équilibrent à 1 401 929,00 €.

En section d'investissement, les dépenses et les recettes s'équilibrent à 720 070,00 € (restes à réaliser 2021 et nouvelles propositions).

En 2022, la commune poursuivra les investissements avec les principaux projets suivants :

- École numérique rurale : ordinateurs et tableaux numériques,
- Acquisition d'un lave-vaisselle et d'un plan de cuisson à la Briqueterie,
- Travaux d'étanchéité à l'Église et sécurité autour du bâtiment,
- Travaux de voirie communale 2021,
- Divers matériels : citerne d'eau, panneaux, logiciels, jeux au jardin public, désherbeur thermique ...
- Travaux d'éclairage public à Heurs, LED et acquisition d'illuminations,
- Travaux de piste forestière du Best aux Martinanches,
- Travaux sur le bâtiment de la Gendarmerie,
- Aménagements pour assurer la sécurité dans le bourg,
- Adressage des hameaux,
- Réfection d'une salle au premier étage de la Mairie (Immeuble LEGROS),
- Étude sur l'accessibilité de la Mairie.

Le conseil municipal adopte les taux d'imposition du foncier non bâti (93,37 %) et du foncier bâti (44,47 %). Ce dernier taux comprend la part du département à hauteur 20,48 % permettant ainsi de compenser la perte du produit de la taxe d'habitation (délibération n° 4).

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, décide d'attribuer les subventions suivantes (délibération n° 5) :

- 400,00 € à l'Association MIOD École de Saint-Dier-D'Auvergne,
- 600,00 € à l'Épicerie Solidaire de Billom,
- 55,00 € à l'Association ADOT 63 pour un enfant Saint-Diérois et le prêt de la Briqueterie pour la manifestation du 16 juin 2022 sera gratuit,
- 1 670,00 € à la Coopérative scolaire de l'École Primaire,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, renouvelle pour 2022 son adhésion à la Mission Locale de Cournon et à l'Association pour l'Insertion (API) (délibération n° 6).

Le budget primitif 2022 tel qu'il est présenté est adopté. **Présents : 11, Contre : 00 Abstention : 00 Pour : 11 + 01 procuration** - (délibération n° 7)

Une note de présentation synthétique du budget primitif 2022 à destination du public a été élaborée et sera mise en ligne sur le site www.saint-dier-d-auvergne.fr

3 – Reconduction de la convention avec l'Association Protectrice des Animaux du Puy-de-Dôme : service de fourrière sur la Commune de Saint-Dier-D'Auvergne (délibération n° 8)

À l'unanimité des membres présents, le renouvellement et la signature de la convention passée avec l'APA du Puy-de-Dôme pour une période allant du 1^{er} avril 2022 au 31 décembre 2024 sont actés. La cotisation est fixée à 0,624 € par habitant pour 2022, 0,639 € par habitant pour 2023 et à 0,654 € par habitant pour 2024.

4 – Renouvellement du bail du bureau de poste de Saint-Dier-d'Auvergne (délibération n° 9)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte le renouvellement du bail du bureau de poste de Saint-Dier-D'Auvergne par la filiale LOCAPOSTE de l'Établissement POSTE IMMO à compter du 1^{er} avril 2022 pour un montant annuel de 7 187,36 €

(révisable chaque année en fonction de l'indice ILC publié par l'INSEE). Ce dernier a une durée de neuf ans à compter du 1^{er} avril 2022.

5 – Adressage des hameaux (délibérations n° 9 et 10)

Le modificatif du dossier de demande de subvention auprès de la DETR ainsi que le plan de financement sont approuvés à l'unanimité des membres présents afin de prendre en compte le nouveau devis de la pose des plaques.

Les devis de la société SIGNAUX GIROD d'un montant de 10 729,42 € (fourniture des plaques de rues et des numéros) et de 14 160,00 € H.T. (pose des poteaux et des plaques) sont également approuvés à l'unanimité des membres présents et l'autorisation est donnée à Madame le Maire de les signer.

6 – Questions diverses

- **Kiosque à pizzas (information)**

Conformément aux décisions prises lors du conseil municipal du 8 mars 2022, un courrier de réponse en AR a été adressé aux commerçants concernés. Ce courrier a été signé par l'ensemble des conseillers municipaux. Le maire de la commune de Domaize a été mis en copie.

- **Intervention de Madame Jocelyne GAUTHIER-BRONDEL**

Madame Jocelyne GAUTHIER-BRONDEL donne lecture des comptes-rendus des réunions auxquelles elle a assisté :

- le conseil d'école de l'École Primaire du 21 mars 2022,
- le conseil d'administration du Collège du 24 mars 2022,
- le conseil d'administration du Syndicat du Collège du 12 avril 2022 (elle fait part de la future dissolution de ce dernier et indique que des délibérations seront à prendre tant au niveau des communes adhérentes que du Syndicat. Des informations complémentaires seront apportées en temps voulu).

La séance est levée à 23h30



Pour Madame la Maire empêchée
Claude JUILLARD-CONDAT
Premier Adjoint au Maire